

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 8 septembre 2017

Candidatures aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017

Depuis la loi n° 2011-410 du 14 avril 2011 et en application de la réforme du Sénat de 2003, les sièges de sénateurs sont renouvelés par moitié, tous les trois ans.

Les 5 sièges de sénateurs de l'Isère, qui appartiennent à la série 1 sont renouvelés cette année pour un mandat de six ans.

Le département de l'Isère comptant plus de 2 sénateurs, le scrutin sera à la représentation proportionnelle.

Il s'agit d'un scrutin de listes à un seul tour, à la représentation proportionnelle, suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.
Le scrutin sénatorial est au suffrage universel indirect.

Le collège électoral est composé de 3022 "grands électeurs" (5 sénateurs, 10 députés, 34 conseillers régionaux, 58 conseillers départementaux et 2915 délégués des conseils municipaux), qui ont l'obligation de voter.

Pour le scrutin du 24 septembre 2017, un seul bureau de vote, divisé en 12 sections, sera mis en place dans les salons de la préfecture. Le vote se déroulera de 9 à 15 heures.

Vous trouverez en annexe la liste des candidatures arrêtées le 8 septembre 2017 à 18 heures.

Plus d'informations concernant les élections sénatoriales sur le site : <http://www.isere.gouv.fr>

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone : 04 76 60 48 05
communication@isere.pref.gouv.fr



@Préfet38